LE VŒU.

Non, foi de Dieu, mes gars, s'écria Alain Keruon, en se levant tout pâle et en regardant à la ronde, je ne le frappai pas et pourtant, c'était un Anglais!

Celui qui venait de prononcer ces mots à l'auberge de la Mouette, à Saint-Malo, était un jeune marin bien découplé, à la figure mâle et énergique; débarqué le matin d'une corvette à Surcouf après une croisière dans l'Inde.

La chasse avait été fructueuse et le fameux corsaire accostait, cette fois-là, son bateau chargé de butin.

Aussi, le jour du débarquement, vingt marins du port, tous Malouins, attablés autour d'un bol de punch au tafia, écoutaient en fumant et buvant de fortes bolées, le récit de l'abordage d'un vaisseau de ligne anglais armé à Portsmouth.

Epargner un Anglais et un chef encore! pour eux Keruon leur en contait.

Ils haussèrent les épaules et un sourire incrédule courut sur leurs bouches.

Alain s'en aperçut.

—Tenez mes gars, poursuivit-il avant de vous quitter pour aller mettre un cierge à la bonne mère qui m'a fait débarquer au pays sain et sauf, laissez-moi vous dire mes raisons.

Si je ne l'ai pas tué, quand je l'avais sous mon genou, vaincu, ajouta-t-il, avec un geste énergique, c'est qu'il m'a crié, avec un regard (oh! ce regard de détresse) Jésus... mes pauvres enfants!

Alors, j'ai pensé, à ce moment terrible, à ma vieille bonne femme de mère, qui m'espérait à Saint-Servan, pensant à son gars... et je l'ai lâché, affalé sur le dos... Puis, je me suis sauvé, me jetant dans la mêlée, sans regarder en arrière ... Je me connais, si je m'étais retourné, je serais revenu sur lui et je l'aurais tué!

Sans attendre la réplique de ses camarades attablés, Alain alluma sa pipe, jeta son caban sur ses épaules et sortit en jetant un adieu à la compagnie; puis il se dirigea vers le port, détacha un canot, et saisissant un aviron se mit à godiller ferme, traversa le bassin, et peu de temps après il abordait à la cale de Saint-Servan.

Là, après avoir amarré l'embarcation, il sauta lestement à terre, marcha d'un pas rapide vers l'église, y entra, et après avoir pris et payé un beau cierge de dix liards à la mer Legoff, la serreuse de chaises, se dirigea vers l'autel de la Vierge.

Une femme y était agenouillée, priant avec ferveur; sa mante, baissée sur ses épaules, laissait voir à Alain un pâle et doux visage de jeune fille au front orné de superbes cheveux blonds

Tout en priant, elle sanglotait et des larmes coulaient lentement sur ses joues.

Reine, murmura-t-il, la fille au syndic des gens de mer, comme elle pleure!

Le jeune marin fut ému de cette profonde douleur, si ému, qu'il oublia son vœu, son cierge qu'il devait allumer, et resta comme pétrifié, la contemplant en silence.

Elle était toute à son chagrin, murmurait des prières et son chapelet courait nerveusement entre ses doigts.

Tout à coup, elle se leva brusquement et dit d'une voix entrecoupée de sanglots:

—Bonne mère, vous qui pouvez tout, rendez-nous mon frère Yvon, prisonnier de l'Anglais, et je jure sur ma croix bénite de me consacrer...

—N'achevez pas, Reine, lui dit Alain... ne vous vouez pas... Foi de Breton, je vous le ramènerai!

Reine se croyait seule; elle fut saisie d'entendre une voix s'élever dans l'église, mais reconnaissant Keruon le gabier d'artimon, sa frayeur se calma et ce fut avec un sourire triste qu'elle lui répondit.

—Merci, Alain... Vous êtes un brave cœur, mais les Anglais l'ont pris, mon vieux père l'a su de votre commandant, de Surcouf, et les pontons ne rendent pas leurs victimes.

Il n'y a qu'elle, ajouta-t-elle en s'agenouillant devant la Vierge, qui puisse le rendre à notre amour, et les larmes coulèrent de nouveau de ses yeux.

—Reine, reprit doucement le jeune homme en baissant sa voix rude, par respect pour le lieu saint ... je vous en prie... écoutez-moi... tenez, sortons de l'église... foi de marin, j'ai une idée...

La jeune fille s'était levée, elle hésitait; mais en le regardant, elle vit sur son visage franc et loyal tant de supplication muette, tant de dévouement et même d'amour, qu'elle céda, et tous les deux sortirent sur le parvis de l'église.

—Je vous écoute, Alain, dit-elle alors, mais soyez bref, la nuit s'approche, mon vieux père malade depuis la nouvelle s'inquiétera... puis si votre projet généreux ne me convainc pas... je dois faire mon vœu à la Vierge.

Il frissona à ces paroles, un sentiment d'angoisse l'étreignit.

—Yvon est sur les pontons? Où? à Portsmouth? questionna-t-il avec un tremblement léger de voix.

—Hélas oui! à Portsmouth, répondit la jeune fille en sanglotant..

—Reine, dit alors le gabier, je vous jure que dans deux mois vous embrasserez votre frère ou je serai mort, ajouta-t-il si bas qu'elle ne l'entendit pas.

Elle le regarda émue, leurs yeux se rencontrèrent, leurs mains se joignirent...

—Moi, Alain, dit Reine, je jure que ce jour-là je serai votre femme, puis elle détacha sa croix d'or et la lui donna.

Le marin l'attira doucement sur sa robuste poitrine et la baisa au front comme une sainte!

Ils étaient promis...

. . . . . .

Les deux mois étaient presque passés et Reine était sans nouvelles.

Le malheur avait fondu sur la maison, son père, le vieux syndic des gens de mer si aimé, si honoré sur la côte, était mort, la captivité de son fils l'avait tué.

Forcée de quitter Saint-Servan, elle s 'était réfugiée triste et découragée chez son oncle, le recteur de Saint-Cast, qui l'avait reçue à bras ouverts, car il l'affectionnait tendrement.

Le vieux prêtre savait qu'elle avait engagé sa foi à Alain.

—Tu as bien fait, ma fille, lui avait-il dit, au récit de l'offre généreuse du gabier, tu as bien fait de lui donner ton cœur. Alain est un brave gars... Prions, mon enfant, moi pour mes deux neveux et toi pour ton frère et pour ton promis.

Elle priait, la bonne fille, la prière la rendait plus calme, mais les jours se passaient, la marée revenait journalière, les bricks, les goélettes rentraient du large, Yvon et Alain ne revenaient pas.

Un soir du troisième mois, c'était à l'équinoxe, la mer déferlait dur, le vent siffiait au dehors et de temps en temps des grains terribles fouettaient les vitres du presbytère.

Reine pensait à eux; le recteur, fatigué de sa tournée aux pauvres, s'était assoupi dans son fauteuil, le bréviaire tombé sur ses genoux; le vieillard sommeillait doucement. Tout à coup, on frappa à la porte extérieure; la vieille Nanic courut ouvrir en traînant ses sabots; un homme fut introduit trempé, hâve, qui s'arrêta sur le seuil:

Reine saisit la lampe, la lumière lui frappa le visage; alors elle poussa un cri et se jeta dans ses bras...

—Mon oncle, cria-t-elle au recteur, c'est Yvon. Dieu! comme il a dû souffrir!

Le vieux recteur, sorti d'un doux rêve de charité, s'avança vers lui en murmurant:

—Mon Dieu, soyez béni.

La jeune fille touchait les vêtements de son frère, prenait ses mains meurtries par un travail forcé et voyant sur ses traits combien avaient été grandes ses souffrances:

—Sainte Vierge, murmurait-elle, vous nous l'avez rendu!

Les effusions passées, Yvon se laissa tomber sur un siège; le prêtre alors en faisant appel à son courage lui dit qu'il avait encore une grande épreuve à supporter, et lentement, les larmes dans les yeux, il lui fit part de la perte de son vieux père, mort en le bénissant.

Cependant Reine s'était redressée toute pâle et fixant un regard anxieux sur son frère:

—Yvon, dit-elle... tu n'es pas seul? et Alain, il est revenu au pays comme toi... il a voulu sans doute te laisser avec nous... et puis il a couru embrasser sa vieille mère?

Le jeune homme tressaillit et blémit tour à tour à ces questions pressentes, et comme une rougeur de honte s'étendit sur son visage.

—Mon oncle, dit-il, et toi, ma douce et bonne Reine, pardonnez-moi... j'ai été lâche!

A ces mots, Reine voulut l'interrompre, son oncle l'en empêcha. Yvon reprit alors, les yeux baissés, les mains tendues:

«Alain, grâce à un officier anglais qu'il avait épargné dans un combat et qui était devenu depuis lors commandant de mon ponton, obtint de prendre ma place.

«Je devais refuser ce sacrifice, mais j'avais tant souffert! le malheur rend lâche!... j'acceptai... le lendemain, j'étais libre.

«J'avais compté sans la fièvre qui me minait depuis huit grands jours! A peine sorti du ponton, épuisé par la maladie, je tombai en chemin, on me ramasse, et pendant un mois je restai à l'hôpital.

«Durant ma convalescence les remords me prirent et à peine guéri, je courus me jeter aux pieds de l'officier anglais, le suppliant de me reprendre et de laisser Keruon à la liberté.

«Trop tard! me dit-il durement. Celui qui t'a sauvé des pontons a voulu s'évader, la sentinelle a tiré et l'a tué raide...

«Voici une croix d'or qu'il portait sur sa poitrine; charge-toi de la remettre à sa famille.

«—Pauvre Keruon, continua l'officier anglais, brave cœur, j'aurais obtenu sa grâce. Pourquoi n'a-t-il pas attendu!

Reine sanglotait à genoux sur la dalle, en murmurant à travers ses larmes:

—Mon vœu devait s'accomplir, pourquoi m'en a-t-il empêchée?...

. . . . . .

Quelque temps après, malgré les larmes du vieux recteur et le désespoir d'Yvon, elle s'appelait sœur Marie des Pauvres.

Dans la Pluie Battante

l'homme est trempé. L'humidité lui a donné un rhume. Le rhume, négligé, a dégénéré en toux. La toux l'a envoyé au lit, malade. Une dose de Pectoral-Cerise d'Ayer, prise à temps, aurait arrêté le rhume à son début et empêché la maladie, la souffrance et la dépense.

Le remède de famille pour les rhumes, la toux et toutes les affections des poumons c'est

Le Pectoral-Cerise d'Ayer.

Envoyez chercher le "Curebook." 100 pages gratis. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

LE VERBE ETRE.

Cette langue française
Est fort drôle souvent
Et vous met à votre aise
A l'endroit du savant.

Ainsi, lorsque tel maître,
Professeur ou docteur,
Savant en devant l'être,
Mais fier de sa hauteur,

Dit que *je suis* un âne,
Un âne mal bâté,
Un âne qu'on condamne
A l'imbécillité,

Point ne me formalise
Vraiment du sans-façon;
Et qui me brutalise
A droit à ma leçon.

Aussi *je suis* le maître
D'un pas admirateur,
Disant: "Ane peut être,
Je suis un grand docteur."

Car il faut suivre un homme
De science, un savant
Revêtu d'un diplôme
Et qui marche en avant.

Les diplômes, ô maîtres,
De par la Faculté,
Vous donnent le droit d'être
Un savant respecté.

Mais nous autres, bonhommes
Sans savoir, sans esprit,
Très peu docteur, nous sommes
Les ânes dont on rit.

Cependant, ô nos maîtres,
Docteurs et professeurs,
Diplômes d'un *peut être*
Et superbes farceurs,

L'Ane, malgré sa tête
Et son oreille en l'air,
Est une bonne bête
Qui pourtant y voit clair,

Quand d'autres, des centaines,
Bêtes pareillement,
Le sont par Quarantaines,
Mais le sont méchamment.

J. G.

L'affaire Dreyfus

DEVANT

LE GARDE DES SCEAUX.

La curiosité passionnée, le besoin d'information, qui dans cette affaire Dreyfus, plus qu'en toute autre, semble avoir eu raison de la plus élémentaire prudence, a déterminé M. Scheurer-Kestner à confier à des amis des renseignements dont nous publions plus loin des extraits.

Une question de droit cependant se posait, dont on est allé demander la solution à un maître du barreau.

Voici son avis:

Une consultation.

—M. Scheurer-Kestner fait affirmer qu'il connaît le nom du vrai coupable. Est-ce là le fait nouveau susceptible, aux termes de la loi de 1895, d'amener la revision du procès? C'est la question, n'est-ce pas?

«Le garde des sceaux seul peut y répondre, car si la loi de 1895 lui a donné—à lui seul—le pouvoir de provoquer la revision d'un procès criminel sur le vu d'une pièce nouvelle ou la production d'un fait nouveau, elle l'a en même temps investi du devoir de juger le degré de vraisemblance que peuvent présenter les éléments, inconnus des premiers juges, soumis à son appréciation. Il peut, en d'autres termes, rejeter la requête à fin de revision si elle ne lui paraît appuyée de documents sérieux et dignes de foi.

«Faudra-t-il que le ministre de la justice provoque la revision de toutes les affaires dans lesquelles un parent ou un ami du condamné viendra lui dire:

«—Je crois bien que les juges se sont trompés et j'ai de bonnes raisons de supposer que «un tel» pourrait bien être le vrai coupable. Cherchez donc de ce côté, vous pourrez peut-être arriver à une revision «de plano».

«Le garde des sceaux, premier juge de la requête, a le droit incontestable de repousser une telle demande dont l'accueil serait souvent une sorte de présomption de culpabilité contre le nouvel accusé.

«La désignation du nouveau coupable, si formelle qu'elle soit, ne peut pas être considérée comme un «fait nouveau» si elle n'est pas entourée de circonstances spéciales faisant la preuve certaine de l'innocence du condamné. Et le ministre de la justice aurait pu renvoyer M. Scheurer-Kestner à la procédure de revision ordinaire telle qu'elle a été réglementée par le Code.

«La loi de 1895, prévoyant le «fait nouveau» ne s'expliquant pas, il y avait lieu de s'en tenir au Code, et le garde des sceaux renvoyait Scheurer-Kestner au procureur de la république.

«Une seconde voie s'ouvrait donc devant l'honorable sénateur qui pouvait aller trouver le procureur de la république et lui dire:

«Votre oreille est faite pour «écouter ce que la loi appelle la «rumeur publique. Or, dans l'espèce, la rumeur publique c'est ma «voix. Je connais le nom du coupable, le garde des sceaux estime «que les preuves que j'ai entre les «mains ne sont pas suffisantes «pour motiver «de plano» la revision du procès Dreyfus.

«Or, je prends sur moi de vous «dénoncer, à mes risques et périls, «le nom du vrai coupable. Poursuivez-le, c'est votre devoir, «condamnez-le, et la preuve de sa «culpabilité sera celle de l'innocence de Dreyfus.»

«Le parquet, comme la chancellerie, restait sourd aux objurgations du sénateur. M. Scheurer-Kestner avait alors, mais alors seulement, un dernier recours: le tribunal de l'opinion publique. Voilà mon opinion juridique sur la question.»

De cette consultation il ressort deux choses:

1o. Que ce n'est que dans quinze jours que le dossier Scheurer-Kestner sera prêt à être remis au garde des sceaux, et que dans le cas où ce dernier, ne voulant pas préjuger la question par sa seule décision, refuserait d'ordonner la revision «de plano» il faudra d'abord faire son procès à l'officier incriminé et que ce n'est qu'après la condamnation de cet officier pour le fait pour lequel a été condamné Dreyfus, que le procès de celui-ci pourrait être revisé. Se représente-t-on six mois ou un an de discussions, de dénonciations, de débats judiciaires, pendant lesquels les plus odieux soupçons et les plus abominables attaques se produiraient?

M. Scheurer-Kestner, entraîné par un zèle généreux mais peu prudent, aurait évité tout ce qui peut être évité, s'il avait suivi la voie régulière, s'il avait remis tout simplement son dossier au garde des sceaux, quand ce dossier aurait été prêt, et s'il le lui avait remis sans permettre qu'on fasse tout ce bruit avant qu'il soit prêt.

2o. En dénonçant un officier soi-disant coupable à la place de Dreyfus, sous une forme anonyme, comme appartenant à une catégorie déterminée, celle des officiers titrés, mariés et très apparentés, et ayant donné leur démission depuis la condamnation de Dreyfus, il fait suspecter tous les officiers qui se trouvent dans ces conditions. Déjà la «Liberté» a prononcé le nom d'un de ces officiers, M. de X..., et il est probable qu'on prononcera les noms de tous les autres, jetant ainsi le soupçon, le déshonneur sur des officiers innocents et dignes de toute estime.

Nous ne savons rien de plus dangereux que ce genre de dénonciation qui va livrer pendant quinze jours ou un mois, et jusqu'à ce qu'enfin le vrai nom sorte du dossier, certains officiers aux pires outrages. Il est du devoir de M. Scheurer-Kestner d'y mettre fin dès aujourd'hui. Son honneur y est engagé, parce qu'on ne joue pas avec l'honneur des autres, surtout quand il s'agit de l'armée, sans jouer son propre honneur.

Mondanités.

FIN NOVEMBRE.

Voilà Novembre qui s'en va,
Et maint malheureux, qui rêva
Le retard de l'hive, sanglote,
Voici Décembre, il va neiger,
Voici Décembre, il faut songer
Qu'en cet affreux mois on grelotte.

Les malheureux, le sang glacé,
Iront, le teint violacé,
Soufflant dans leurs mains refroidies,
Il va neiger, il va neiger,
Voici Décembre, il faut songer
Aux pauvres mains, de froid rougies.

Un grand poète a dit, jadis:
"L'aumône même au Paradis,
On prête à Dieu, lorsque l'on donne."
Voici Décembre, il va neiger,
Voici Décembre, il faut songer
Que les pauvres ont soif d'automne.....

La célébration du Thanksgiving day dont l'usage remonte à une époque qu'on se perd dans la nuit des temps a donné lieu à de nombreuses réunions de famille et à des dîners intimes où figurait la dinde traditionnelle.

Les favorisés du sort n'ont pas été les seuls pourtant à le célébrer. Il y a fort heureusement dans notre généreuse ville de bons cœurs, attentifs à alléger le fardeau de ceux qui vivent près d'eux. Ceux-là ne consentent pas à fixer à un point de vue uniquement personnel et égoïste les joies de ce jour; ils tiennent compte des circonstances difficiles dans lesquelles sont placés les moins fortunés, et se plaisent à diminuer un peu leur peine, tant physique que morale. Une cordialité sympathique s'établit en ce jour unique entre riches et pauvres et se traduit par l'envoi à ses derniers d'un repas aussi succulent que le comporte la circonstance.

A l'inverse du tonneau de Danaïdes qui ne pouvait se remplir, les paniers qui leur sont envoyés semblent ne jamais devoir se vider, laissant apercevoir une foule de mets qui font venir l'eau à la bouche.

Pensons donc si cet empressement est agréable! surtout pour la vieillesse, qui, dans le cours de son existence, a eu des jours heureux et voit maintenant tant de maux et de déboires.

Quelle douceur a-t-il aussi pour ceux auxquels la souffrance, passive des maux présents paraît plus tolérable que l'effort qu'il faudrait faire pour s'en débarrasser.

Certes il est beau et doux à la fois de faire des sacrifices pour le bien-être et la satisfaction des malheureux, et il y a quelque chose d'extrêmement consolant dans l'idée que même dans une faible mesure on leur a procuré quelque joie.

L'événement qui, la semaine dernière, a captivé l'intérêt général est le mariage de Mlle Stella Demorselle avec M. Henri Vennard Smith.

Beaucoup d'attention a été donnée aussi au beau concert, où une foule immense se pressait pour entendre les orphéonistes, chantant avec un ensemble et un entrain vraiment admirables.

M. William Porcher Miles a lancé des cartes d'invitation pour le mariage de sa fille, Susie, avec M. Fred J. Pierson, jr, mariage qui sera célébré à l'église de la Trinité, le 9 décembre, à 5 heures de l'après-midi.

M. et Mme Alfred Lionnet et leurs enfants sont arrivés de Chicago jeudi.

M. et Mme Cary W. Nicholas et leur fils Robert sont de retour de Russellville, Tenn., depuis jeudi.

Mme Urbain Laroussini et Mlle Alice Laroussini qui étaient venues de Covington, Lne pour assister au mariage Demorselle-Smith y sont retournées jeudi. Le retour définitif de la famille, n'aura lieu qu'en décembre.

M. Edgar Grima après avoir passé l'été à voyager est rentré à la Nouvelle-Orléans dimanche dernier.

Mlle Jeanne Sarpy est arrivée la semaine dernière de la Caroline du Nord où elle a séjourné pendant plusieurs mois.

Mlle Eugénie Lavie est revenue ces jours passés de Chinchuba Lne, où elle a fort agréablement passé quelques semaines.

M. et Mme S. P. Walmsley et leurs enfants qui étaient les hôtes du Juge et de Mme Thomas J. Semmes, à Warrenton, Vie, sont arrivés en cette ville mardi.

Mlle Lucia Miltenberger est de retour de Asheville, N. C, où elle a passé l'été avec les demoiselles Meyer.

A leur retour de New York et de Washington, D. C., M. et Mme Hypolite Laroussini et leur famille se rendront pour quelques jours à Covington, Lne, et reviendront ensuite à la Nouvelle-Orléans.

M. George Denègre est parti mardi pour New York. Il y a rejoint Mme Denègre qui va prolonger son séjour dans la capitale jusqu'aux premiers jours de décembre.

Mme Boyd Goodrich et son intéressante petite famille sont arrivées ces jours derniers de Russellville, Tenn.

Mme Madison Seixas et Mlle Mathilde Seixas sont revenues de la Caroline du Nord depuis une semaine.

M. et Mme John Wogan sont de retour de la paroisse St Charles où ils avaient passé plusieurs mois.

Mlle Anna Hero est arrivée la semaine dernière de Denver, Col.

Mlles Ethel et Annie Stone et M. Joseph Stone, récemment à Lookout Mountain, reviennent à la Nlle-Orléans, où ils comptent faire un assez long séjour avant de retourner au Nord.

Mlle Jeanne Forestier est arrivée jeudi de Chicago, où elle a passé deux mois avec Mme Lionnet.

Mme Auguste Descomes et Mlles Marcelle et Corinne Descomes qui étaient en villégiature à Mandeville en sont revenues mardi.

Mme Arthur McQuirk, et ses enfants sont arrivés jeudi, de Asheville, N. C.

M. et Mme Cassius Meyers et leur famille sont incessamment attendus de Waukesha, Wis.

Mlle Lavillebeuve venant de Asheville, N. C., a regagné son home il y a peu de jours.

Mme W. C. Soria, venant du Nord, est arrivée ici mardi.

Mme et Mme Albert Toledano sont de retour de New York.

M. Dan. Edwards est arrivé de Chicago ces jours derniers.

Mme J. Castellanos est récemment venue de Chinchuba et a passé quelques jours à la Nlle-Orléans.

M. et Mme Phelps sont allés faire un court séjour à Abita Springs.

Mlle Margot Samuel est de retour du Nord depuis une dizaine de jours.

Le Dr W. H. Watkins est parti mardi pour Milwaukee, où il est allé voir sa famille.

Venant de Virginie où son séjour a duré près de deux mois, Mlle Kittie Conger est arrivée la semaine dernière à la Nouvelle-Orléans.

Mme Henry Gill et Mlle Berland, de retour de la Virginie sont allés passer quelques jours à Covington, Lne.

Mme Victor Meyer et sa famille sont de retour de Asheville N. C. où elles ont passé l'été.

Mlle Julia Wogan est arrivée la semaine dernière de Speranza, l'habitation de son père M. Wogan dans la paroisse St Charles.

Mme Edgar Moulton et sa petite famille prolongeront de quelques semaines leur séjour à Covington, Lne.

M. Frank Carrouché est de retour de Covington, Lne, où son séjour a duré plusieurs semaines.

Mme Marie Rouse Johnston et sa petite fille Josephine sont en visite chez M. et Mme Harrison Johnston, à Columbus, Miss.

M. et Mme W. H. Rolling, de l'avenue Esplanade, sont de retour d'un long séjour à Asheville, Caroline du Nord.

Mme J. H. Maury et ses enfants, venant de New York, sont arrivés la semaine dernière à la Passe Christian.

M. George P. Agar est revenu depuis une dizaine de jours du Nord où il a passé plusieurs mois.

Le docteur et Mme Ledbetter sont, pour quelques jours, à Covington, Lne.

M. et Mme John Bobb sont de retour de Waukesha, Wis.

Mme S. Eisoman et sa famille sont arrivées, la semaine dernière, de Mandeville.

Mlle Jeanne Rieau est de retour depuis quelques jours de Chinchuba, Lne.

M. Frank H. Mortimer est arrivé mardi du nord, où il a fait un très joli voyage, au cours duquel il est allé dans le Maine, faire une visite au juge E. D. White.

M. A. Craft est revenu du nord mercredi.

Mlle Marguerite Roubion est mise au rang des jeunes filles les plus admirées à Covington, Lne.

Mme Culbertson et sa belle fille, Mme Charles Culbertson, accompagnées des enfants sont arrivée la semaine dernière de la Baie St-Louis.

Mme Charles Cooke et sa petite fille ne reviendront pas d'Atlanta Geo., avant la fin de décembre.

Mme Branch K. Miller et sa petite, Alice sont de retour d'une très intéressante tournée dans plusieurs villes du Nord et de l'Ouest.

Le Gen. Porcher Miles et Mlle Sallie Miles venant du Nord sont arrivés mercredi à Donaldsonville, où ils resteront quelques jours, puis viendront à la Nouvelle-Orléans.

Mme George Lanaux et sa famille sont de retour de la paroisse St-Jacques où ils ont passé plusieurs mois.

Mlle Ethel Roesek fera son début dans la société cet hiver, sous les auspices de sa tante Mme James DeBaya.

M E. P. Dameron est arrivé du Nord lundi.

M. Mathieu Hertzog de la paroisse St-Jacques vient de passer quelques jours à la Nouvelle-Orléans.

Mme Félix Dreyfous et ses enfants sont revenus du Nord au commencement de la semaine.

Parmi les derniers arrivés on compte Mme John T. Moore et famille.

M. et Mme W. Rolling sont arrivés lundi, après une absence de plusieurs mois.

Le Capt Thomas J. Woodward et sa famille sont de retour d'un charmant voyage dans plusieurs états du nord et de l'est.

Mlle Corinne Gaccard est arrivée mercredi de Milwaukee, où elle a passé l'été avec sa sœur, Mme Von Lossberg.

Arrivée lundi de New York: M. et Mme Samuel Delgado.

Les demoiselles Buckner qui étaient en voyage depuis plusieurs mois, ont regagné leur demeure jeudi.

Mme Léon Gibert est arrivée de New York mardi.

BLANCHE.

Voir la suite à la 7me page.

PIANOS MATHUSHEK
SANS EGAUX PARFAITS
PHILIP WERLEIN, Lt'd.,
614-616, RUE DU CANAL.
14 nov 97

C. LAZARD & CO., LTD
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
nov—Dim Mar Jeu

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilots de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans
nov 22—1 an—mar. jeu. dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.
Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago.....$3,989,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston.....$1,497,000
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. H. SORIA
CLARENCE P. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
12nov—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouveau No 322, vieux No 65 rue Royale.
Capital payé.....$500,000 00
Actif, 1er janvier 1896.....1,015,465 66
Surplus.....250,074 00
Surplus aux détenteurs de polices.....765,540 28
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHE, OCTAVE

MALADIES NERVEUSES
Guérison Certaine
PAR LE
Sirop Henry Mure
Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris.
POUR LA GUÉRISON DE:
EPILEPSIE, HYSTÉRIE, HYSTÉRO-ÉPILEPSIE, DANSE de SAINT-GUY, DIABETE SUCRE, MALADIES du CERVEAU et de la Moelle Epinière, CONVULSIONS, VERTIGES, CRISES NERVEUSES, MIGRAINES, INSOMNIE, EBLOUISSEMENTS, CONGESTIONS cérébrales, SPERMATORRHÉE
Notice très importante envoyée gratis sur demande.
HENRY MURE, à Pont-Saint-Esprit (France).

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Soixante-six Terrains de Valeur dans le Septieme District.

A L'ENCAN.

Jeudi, 16 décembre 1897.

Dans l'Affaire de la Succession du Dr Paul S. Carrington.

No 53,255—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. P. Hecker, successeur—Bureau No 834 rue Carondelet—JEUDI, 16 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Common, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 10 novembre 1897, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième district de cette ville, dans l'îlet No 154 et borné par les rues Quatrième, Plum, Burdette et Washington. Laquelle portion de terre est composé du tout du lot No 12, vingt pieds du fond de chacun des lots Nos 12 14 15 16 et 17 et mesurant cinquante pieds de face à la rue Plum, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Frédéric Duibel, notaire, en date du 1er novembre 1870.

2o Quatre certains lots de terre dans l'îlet No 308—325 dans le septième district de cette ville, borné par les rues Léonidas, Joliet anciennement Jefferson, Sycamore, anciennement Neuvième et Mobile anciennement Dixième. Ces dits lots sont désignés par les Nos 14, 16 18 et 20 et mesurent comme suite, le lot No 14 mesure cinquante deux pieds de face à la rue Leonidas, sur une profondeur de cent cinquant pieds, et les lots Nos 16, 18 et 20 mesurent chacun cinquante pieds de face à la rue Leonidas sur une profondeur de 150 pieds.

3o Deux certains lots de terre dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 308—325 borné par les rues Leonidas, Joliet, anciennement Jefferson, Sycamore, anciennement Neuvième, et Mobile anciennement Dixième; ces dits lots sont désignés par les Nos 6 et 8 et mesurent ensemble 102 pieds de face à la rue Leonidas sur une profondeur de 150 pieds.

4o Quatre certains lots de terre dans le Septième district de cette ville, dans l'îlet No 300 borné par les rues Laurel Grove, Nérus, anciennement Napoléon, Hamilton et Sycamore, anciennement Neuvième. Ces lots sont désignés par les Nos 15, 16, 17 et 18, mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds.

5o Deux certains lots de terre dans le septième district de cette ville, dans l'îlet No 334, borné par les rues Hamilton, Mobile, anciennement Dixième, Nelson et Laurel Grove. Ces lots sont désignés par les Nos 4 et 5 et mesurent ensemble 60 pieds de face à la rue Hamilton sur une profondeur et façade à la rue Mobile de 120 pieds et forment l'encoignure des rues Dixième et Hamilton.

6o Huit certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 338 borné par les rues Mobile, anciennement Dixième, Mary, Monroe et Nelson. Ces lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, et mesurent ensemble 240 pieds de face à la rue Mobile sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23 et 24.

7o Vingt et un certains lots de terre dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 339 borné par les rues Nelson, Leonidas, Mobile anciennement Dixième, et Monroe, les lots 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mobile sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; le lot No 10 forme l'encoignure des rues Mobile et Monroe, le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mobile et Leonidas, les lots 13 à 19 inclusivement mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Nelson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles: le lot 13 forme l'encoignure des rues Nelson et Monroe; les lots 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles; les lots 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Léonidas sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles, conformément à un plan attaché à un acte passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en date du 19 décembre 1895.

8o La moitié indivise d'un certain lot de terre, dans le septième district de cette ville, désigné comme îlet No 428 borné par les rues Joliet, anciennement Jefferson, Cambronne, Pritchard et Fig, anciennement rue Troisième, le tout du dit îlet de terre mesurant 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

9o La moitié indivise d'un certain îlet de terre dans le Septième district de cette ville, désigné comme îlet No 411, borné par les rues Joliet, anciennement Jefferson, Cambronne, Pritchard, Apricot, anciennement Deuxième, le tout du dit îlet mesurant 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds. Le tout conformément à un plan qui sera exhibé à la Bourse au moment de la vente.

Conditions—Une moitié en plus comptant au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, dû être garanti par billets d'un et deux ans avec privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes de 1897 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 15 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Theo. G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 16